

COPIE



Commune d'Eclépens

Information aux
habitants d'Eclépens

Eclépens, le 8 décembre 2020

Nréf : 42.03.02

Commission des nuisances

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Municipalité a décidé de dissoudre, et ceci en commun accord avec ses membres, la Commission des nuisances.

Celle-ci œuvrait depuis des années de manière officieuse et, à ce titre, servait de liaison entre les habitants et l'entreprise Holcim pour tous problèmes résultant des tirs de mine.

Dès maintenant, pour toutes réclamations à ce sujet, nous vous recommandons de vous adresser aux instances cantonales (Direction générale de l'environnement – DGE et Département du territoire et de l'environnement – DTE) ou directement à Holcim, comme mentionné dans l'arrêt du Tribunal Cantonal du 15 octobre 2018 (AC.2016.0238) qui précise les points suivants :

- Seules les mesures sismographiques effectuées à ce jour dans le village d'Eclépens font foi et démontrent que la norme sur les vibrations SN 640 312a est respectée. Les récents jugements du tribunal cantonal l'ont d'ailleurs confirmé. Ainsi, la responsabilité d'Holcim n'est en rien engagée quant aux fissures qui nous sont occasionnellement rapportées par certains habitants de la commune.
- Seule la pose d'un sismographe au droit de la structure porteuse de la maison d'un plaignant peut avoir un sens pour expertiser/démontrer une fois de plus la pleine conformité légale des vibrations générées par les tirs de mine d'Holcim.

Néanmoins, Holcim reste le principal interlocuteur de vos doléances. Toutefois, il serait souhaitable qu'une copie soit adressée à la Municipalité.

En espérant que la Commission des nuisances, par ce courrier, ait répondu à vos interpellations, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

C. Dutoit

La secrétaire :

C. Liniger

